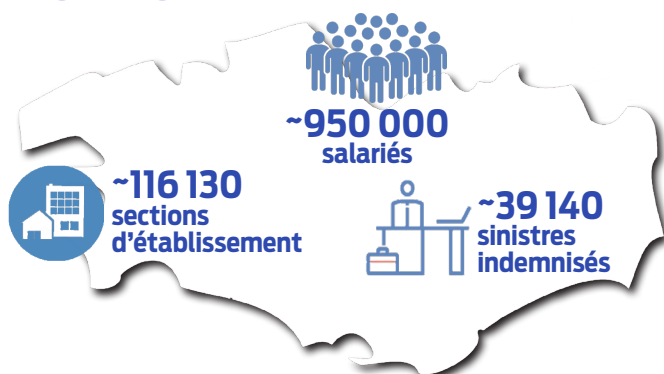


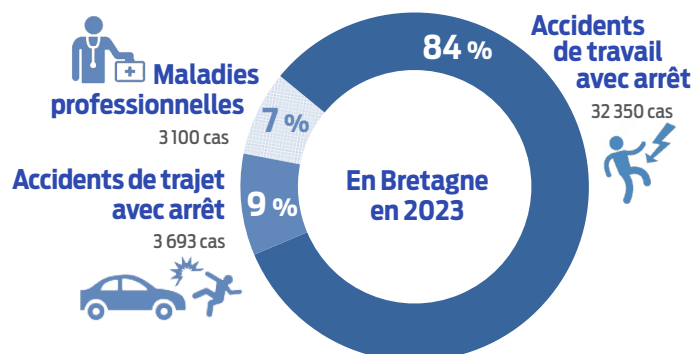
Santé au travail en Bretagne

Le régime général en 2023



Source : Carsat Bretagne 2023, exploitation ORS Bretagne.

Les 3 catégories de sinistres



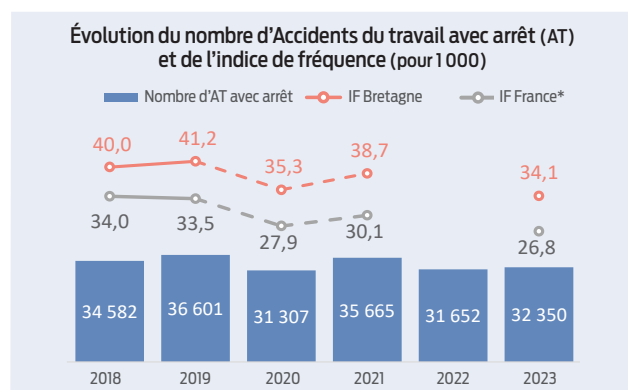
Source : Carsat Bretagne 2023, exploitation ORS Bretagne.

À noter : Les données de sinistralité ci-dessous doivent être interprétées avec prudence. Les données 2022 sont soumises aux restrictions d'interprétation exposées, dans le [rapport annuel 2022 de l'Assurance Maladie](#), au paragraphe «Le décrochage des données 2022 par rapport aux séries historiques» p.97. À ces restrictions, s'ajoute toute la prudence qui est de mise pour les années relatives à la pandémie COVID-19 et le recours massif au chômage partiel, sans oublier la mise en place de la DSN et la montée en charge des déclarations. **Et, il est instamment demandé au lecteur de ne pas donner d'interprétation structurelle aux évolutions qu'il pourrait être tenté de calculer lui-même, cf. respectivement pages 95 et 100 du rapport précité.**

Des accidents du travail plus fréquents en Bretagne qu'en France mais un niveau inférieur à celui atteint avant 2020

En 2023, 32 350 accidents du travail avec arrêt (AT) ont été recensés en Bretagne chez les salariés bretons du régime général, soit un nombre en hausse par rapport à l'année précédente mais qui reste inférieur au volume atteint avant 2020.

- 34 % concernent des femmes.
- Trois AT sur dix (30 %) concernent les moins de 30 ans.
- Le secteur de la construction (63,9 AT pour 1 000 salariés) est près de 2 fois plus touché par les AT que l'ensemble des salariés (tous secteurs confondus).

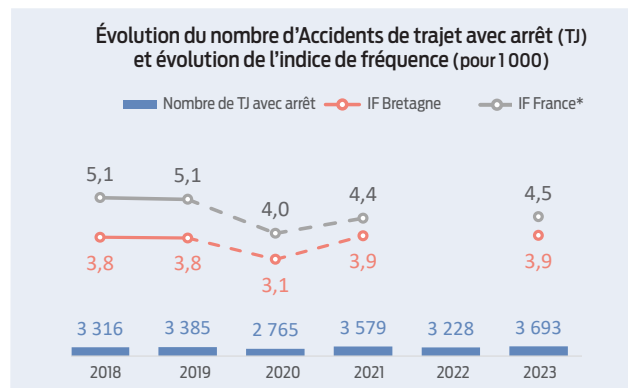


Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne. *IF non calculé en 2022.

Une moindre fréquence des accidents de trajet en Bretagne qu'en France, avec un niveau inférieur à celui observé avant 2020

Avec 3 693 accidents de trajet (TJ) en 2023, la Bretagne affiche une hausse du nombre d'accidents de trajet avec arrêt de +465 TJ chez les salariés bretons du régime général par rapport à l'année précédente.

- Ils concernent davantage les femmes (52 %) que les hommes (48 %).
- Deux accidents de trajet sur cinq (43 %) concernent les moins de 30 ans.
- Les activités de services administratifs et de soutien avec 7 accidents de trajet avec arrêt pour 1 000 salariés, sont les plus accidentogènes (+ 81 %).

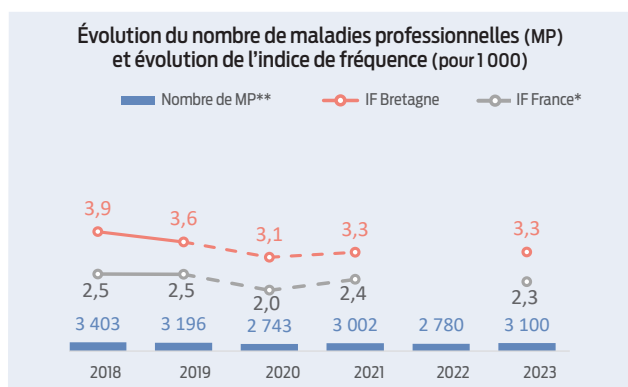


Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne. *IF non calculé en 2022.

Une fréquence plus élevée des maladies professionnelles en Bretagne qu'en France mais un niveau inférieur à celui observé avant 2020

Au total, 3 100 maladies professionnelles (MP) ont été dénombrées en 2023 dans la région, soit une augmentation de + 320 du nombre de MP chez les salariés bretons du régime général par rapport à l'année précédente.

- 53 % des MP concerne des femmes.
- Les 40-59 ans représentent les trois quarts des MP (75 %).
- Le secteur de l'industrie manufacturière (6,0 MP pour 1 000 salariés) est près de 2 fois plus touché que l'ensemble des salariés.
- 89 % des MP indemnisées sont des troubles musculosquelettiques (TMS). Cette part atteint 96 % si le calcul est effectué en rapportant le nombre de TMS (n=2 761) à l'ensemble des MP pour lesquelles la pathologie appartient à un tableau (8 % des MP sont hors tableaux).



Sources : Carsat Bretagne, CNAM/DRP, exploitation ORS Bretagne.

*IF non calculé en 2022, **Indemnisées (MP tableau, MP complémentaire et MP hors tableau).

Santé au travail en Bretagne

Faits marquants

En 2023, près de 950 000 salariés dépendent du Régime Général et plus de 39 100 sinistres ont été indemnisés. Parmi les 3 catégories de sinistres, ce sont les maladies professionnelles qui entraînent le plus fréquemment de nouvelles IPP (26 %) devant les accidents de trajet (2 %) et les accidents de travail (2 %).

À noter : Les données de sinistralité 2022 doivent être interprétées avec prudence. Elles sont soumises aux restrictions d'interprétation exposées, dans le [rapport annuel 2022 de l'Assurance Maladie](#), au paragraphe «Le décrochage des données 2022 par rapport aux séries historiques», page 97. Il est fortement conseillé aux lecteurs de ne pas donner d'interprétation structurelle aux évolutions.

Définition

Indice de fréquence : c'est le rapport du nombre d'événements pour 1 000 salariés.

Données générales

Régime général	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de salariés	864 657	888 805	886 137	921 787	938 552	949 136
Accident du travail avec arrêt	34 582	36 601	31 307	35 665	31 652	32 350
Indice de fréquence	40,0	41,2	35,3	38,7	nd	34,1
Nouvelles IPP*<10%	691	269	93	728	573	456
Nouvelles IPP*>10%	359	142	25	276	195	231
Décès	22	41	26	28	40	32
Accident de trajet avec arrêt	3 316	3 385	2 765	3 579	3 228	3 693
Indice de fréquence	3,8	3,8	3,1	3,9	nd	3,9
Nouvelles IPP*<10%	77	50	16	90	65	48
Nouvelles IPP*>10%	43	29	5	38	23	34
Décès	10	10	11	8	11	13
Maladies professionnelles**	3 403	3 196	2 743	3 002	2 780	3 100
Indice de fréquence	3,9	3,6	3,1	3,3	nd	3,3
Nouvelles IPP*<10%	534	275	33	448	418	471
Nouvelles IPP*>10%	266	120	19	313	296	335
Décès	14	8	10	14	8	9

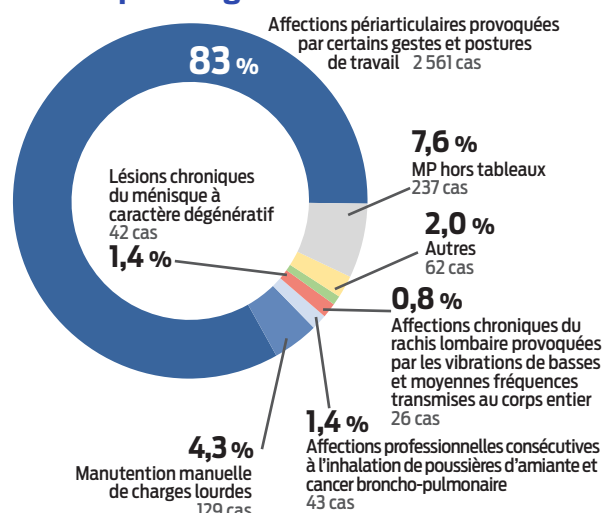
Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne. nd : données non disponibles, voir note ci-contre.
*IPP : Incapacité partielle permanente. **MP indemnisées (MP tableau, complémentaire et hors tableau).

Données par grand secteur d'activité* en 2023

Régime général	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Hébergement et restauration	Activités de services	Total
Nombre de salariés	165 956	85 915	256 586	440 211	948 668
Part des salariés	17,5 %	9,1 %	27,0 %	46,4 %	100,0 %
Accident du travail avec arrêt					
Nombre d'AT	5 685	5 494	8 964	12 197	32 340
Part des AT	17,6 %	17,0 %	27,7 %	37,7 %	100,0 %
Indice de fréquence	34,3	63,9	34,9	27,7	34,1
Accident de trajet avec arrêt					
Nombre de TJ	551	199	1 109	1 833	3 692
Part des TJ	14,9 %	5,4 %	30,0 %	49,6 %	100,0 %
Indice de fréquence	3,3	2,3	4,3	4,2	3,9
Maladies professionnelles**					
Nombre de MP	952	436	805	905	3 098
Part des MP	30,7 %	14,1 %	26,0 %	29,2 %	100,0 %
Indice de fréquence	5,7	5,1	3,1	2,1	3,3

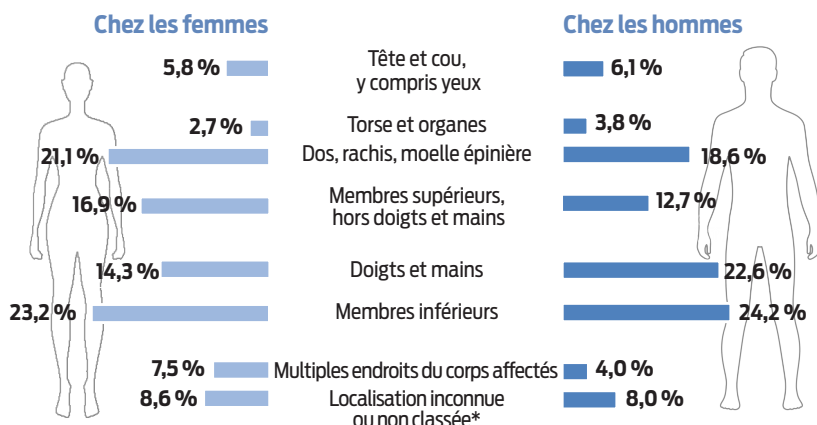
Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne. *Secteurs selon la Nomenclature d'activités française (NAF) hors agriculture, sylviculture et pêche. **MP indemnisées (MP tableau, complémentaire et hors tableau).

Les maladies professionnelles indemnisées selon la pathologie en 2023



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.

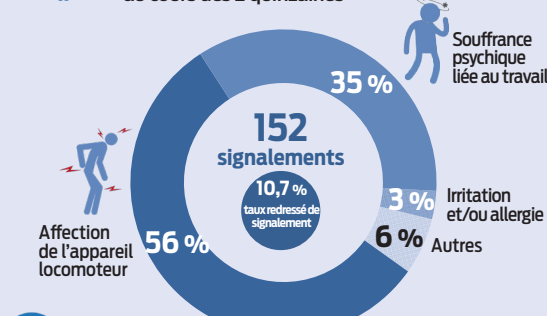
Les AT avec arrêt selon le siège des lésions en 2023



Source : Carsat Bretagne, exploitation ORS Bretagne.
*Le siège des lésions n'est décrit pour les AT ayant entraîné un arrêt d'au moins 4 jours.

Les maladies à caractère professionnel (« Quinzaines MCP ») en 2023

Plus de **1 270** salariés du régime général vus en consultation par les médecins du travail au cours des 2 quinzaines



Résultats tous régimes dans la plaquette MCP : [télécharger](#)